

Registre des délibérations - Délibération n° 01 : 06/07/2017

DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRÈS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

L'an deux mille dix-sept, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le six juillet, à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux, Bernard Bacchi à David Grzyb

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roland Chassain

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

► Étaient absents-excusés :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana, Patricia Saez

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Chambre de Métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	39

Date de convocation
12/04/2017
RV/SAY/CH - 198

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/07/2017

Délibération n° 01 : 06/07/2017

DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRÈS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

► Aménagement et réalisation de travaux sur le site du Domaine de Rousty

Le site du Domaine de Rousty est une propriété du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres comprenant un ensemble de bâtiments accueillant à la fois le siège administratif du Parc et Le Musée de la Camargue Conformément aux articles L 322-10 et L322-9 du Code de l'Environnement, le Conservatoire a confié au Parc naturel régional de Camargue, gestionnaire, la réalisation de travaux et d'aménagements afin d'en assurer le respect des sites naturels et l'équilibre écologique.

Actuellement, les installations sanitaires du Musée de la Camargue sont très vétustes. Le Parc loue mensuellement un WC accessible aux handicapés et offre l'accès à deux WC en dur en très mauvais état. Dans l'attente de la réalisation des travaux d'extension du Musée, une solution propre et pérenne doit être trouvée. Pour ce faire, le Parc envisage de solliciter le concours financier du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres à hauteur de 50 % pour l'acquisition de deux toilettes homme/femme autonomes et écologiques pour les installer sur le sentier de découverte.

Lorsque les travaux d'extension du Musée seront terminés, ces toilettes pourront être transportés sur d'autres sites naturels accueillant du public et gérés par le Parc.

► Aménagement et réalisation de travaux sur le site du Domaine de la Palissade :

Le site du Domaine de de la Palissade est une propriété du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres depuis 1977. Conformément aux articles L 322-10 et L322-9 du Code de l'Environnement, le Conservatoire a confié au Parc naturel régional de Camargue, gestionnaire, la réalisation de travaux et d'aménagements.

Au titre de l'article L 322-1 du Code de l'Environnement, l'intervention du Conservatoire sur le site de la Palissade a pour objectifs la sauvegarde de l'espace littoral ainsi que le respect des sites naturels et de l'équilibre écologique et conformément à l'article L 322-9 du Code de l'Environnement « *ce domaine est ouvert au public dans la limite de la vocation et de la fragilité de chaque espace* ».

À ce jour, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants afin d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et les conditions de travail du personnel :

- Mise aux normes de la station de potabilisation,
- Réfection de la bâtisse principale (escaliers, toiture, fenêtres....),
- Bloc sanitaires (accueil publics),
- Atelier, garage, local électrique (dalle, reprise électricité, plomberie),
- Terrassement.

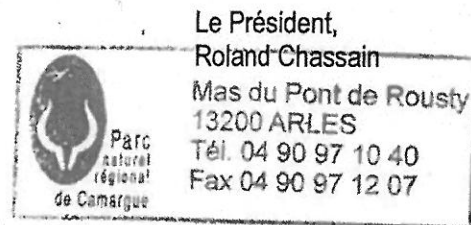
Une enveloppe a été obtenue dans le cadre du Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016-2019 pour réaliser les travaux exposés ci-dessus, mais le financement complémentaire doit être sollicité auprès du Conservatoire du littoral pour finaliser le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à solliciter les crédits correspondants auprès du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et à signer les conventions d'occupation du site (L322-10) correspondantes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **12 JUIL. 2017**
Et de l'affichage effectué le **13 JUIL. 2017**



LA PRÉFECTURE
DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
13000
13000



13 JUL 2017

13 JUL 2017

REÇU EN PREFECTURE
le 12/07/2017

Application agréée E.legalite.com

013-251302295-20170706-DEL_01_TVX-DE